

Chaque arbre se développe à partir de ses propres racines

DECISION N°0002/RAS/PDT du 02 Mai 2024.

Portant création d'une école de musique patrimoniale et nomination de son responsable.

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION RETOUR AUX SOURCES,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;

Vu la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association ;

Vu l'Arrêté N°00000317/RDA/J06/SAAJP/BAPP du 1er Septembre 2021;

Vu les Statuts de l'association Retour aux sources ;

Le président de l'association Retour aux Sources ;

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, créée au sein de l'association Retour aux Sources ;

- Une école de musique patrimoniale ;

<u>Article 2</u>: Monsieur **Scienty EKORO**, est nommé responsable de ladite école, cumulativement à ses fonctions de chargé des affaires culturelles de l'association;

<u>Article 3</u>: Les modalités d'inscription, le lieu de formation ainsi que les modules seront fixés ultérieurement;

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur toutes les plateformes de l'association et partout où besoin sera.

Yaound<u>é, le 02 Mai</u> 2024.



Compte bancaire:

UBA Africa's Global Bank 22031000024